



**Communiqué de presse**  
**le 20 septembre 2016**  
**La Butte, Nouvelle-Écosse**

### **Le Conseil scolaire acadien provincial déclenche un examen des écoles élémentaires dans la région de Clare**

Samedi dernier, lors de sa réunion régulière, le Conseil scolaire acadien provincial a approuvé une motion afin d'entamer un examen des écoles élémentaires de la région de Clare. Les écoles sont : École Joseph-Dugas, École Jean-Marie-Gay, École Stella-Maris et École Saint-Albert.

La première étape dans l'examen provincial de la révision des écoles est d'établir un comité d'exploration des options (CEO). Le mandat du CEO est d'effectuer l'examen des écoles identifiées conformément aux procédures et aux exigences décrites dans la politique provinciale sur l'examen des écoles. À la fin de l'examen, le comité doit être en mesure de faire une recommandation au Conseil scolaire afin d'orienter sa décision finale par rapport aux écoles élémentaires de la région.

Le CSAP invite deux représentants des entreprises ou de la communauté de la région de Clare à siéger au comité d'exploration des options. Le CEO doit être formé avant le 17 octobre 2016. Si vous souhaitez siéger au comité, veuillez communiquer avec le directeur général, Michel Comeau par courriel à [comeaum@csap.ca](mailto:comeaum@csap.ca) avant le 7 octobre 2016.

#### **En bref**

- La politique de l'examen des écoles établie par le ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance détermine les étapes à suivre tout au long du processus. Pour plus d'information, consulter la politique à l'adresse suivante : [http://ansea.ednet.ns.ca/sites/ansea.ednet.ns.ca/files/documents/Politique%20sur%20l'examen%20des%20ecoles\\_FR\\_1.pdf](http://ansea.ednet.ns.ca/sites/ansea.ednet.ns.ca/files/documents/Politique%20sur%20l'examen%20des%20ecoles_FR_1.pdf)
- Les écoles incluses dans la révision sont : École Joseph-Dugas, École Jean-Marie-Gay, École Stella-Maris et École Saint-Albert.
- Le comité d'exploration des options est formé de membres votants et non-votants. Les membres votants sont deux membres de chaque Comité d'école consultatif (CEC) des écoles incluses dans l'examen et deux membres de la communauté/représentants des entreprises. Les membres de la communauté/représentants des entreprises ne peuvent pas être parents/tuteurs d'élèves aux écoles en question, représentants élus ou employés du CSAP.

- Les membres non-votants sont nommés par le directeur général selon les directives élaborées dans la politique d'examen des écoles.

-30-

### **Contact Média**

Stéphanie Comeau  
Coordinatrice des communications  
Conseil scolaire acadien provincial  
(902) 471-0082  
[communications@csap.ca](mailto:communications@csap.ca)

*L'élève, notre passion, notre avenir*